

Cheptel ovin et caprin

Letzte Aktualisierung : 02 Dezember 2022

Cette fiche se consacre aux ovins et aux caprins répertoriés en Wallonie. Ces deux cheptels sont souvent considérés comme ne faisant qu'un, pourtant, il s'agit de deux espèces bien distinctes. Seuls les effectifs globaux seront abordés ici, car les bases de données ne permettent pas, actuellement, de faire la distinction entre les détenteurs dits « hobbyistes » et les détenteurs professionnels.

Les productions ovine et caprine connaissent un véritable engouement depuis quelques années, avec un total de 84 700 têtes en 2021. On observe un bond de 25 % au niveau de l'effectif par rapport à 2016. Contrairement aux autres spéculations animales, les ovins et les caprins ne sont pas concentrés dans des exploitations dites spécialisées mais sont présents dans différentes orientations technico-économiques [OTE] à titre de diversification. Avec 67 600 animaux, le nombre d'ovins est quatre fois supérieur au nombre de caprins.

Depuis plusieurs années, le nombre d'ovins et de caprins augmente

En 2021, le nombre total d'ovins est de 67 659 têtes tandis que les caprins sont quatre fois moins nombreux (17 102 têtes). L'effectif des deux espèces a progressé depuis 2016^[1] mais cette augmentation est légèrement supérieure pour les ovins ; + 30 % pour ces derniers et +24 % pour les caprins.

Le développement plus marqué de la production ovine peut, en partie, s'expliquer par l'octroi d'une aide couplée dans le cadre de la Politique agricole commune [PAC], à l'exploitant agricole possédant au moins 30 brebis âgées de 6 mois. Cette aide n'existe pas pour la spéculation caprine. De plus, l'installation semble plus aisée en spéculation ovine vu le niveau d'investissement relativement plus faible.

Bien que les ovins et les caprins soient souvent considérés comme un seul secteur, il s'agit toutefois de deux espèces différentes ayant leurs finalités économiques propres.

L'élevage ovin professionnel, en Wallonie, est axé principalement sur la production de viande avec des races comme le Texel, l'Île de France, le Suffolk, le Vendéen ou le Rouge de l'Ouest. On

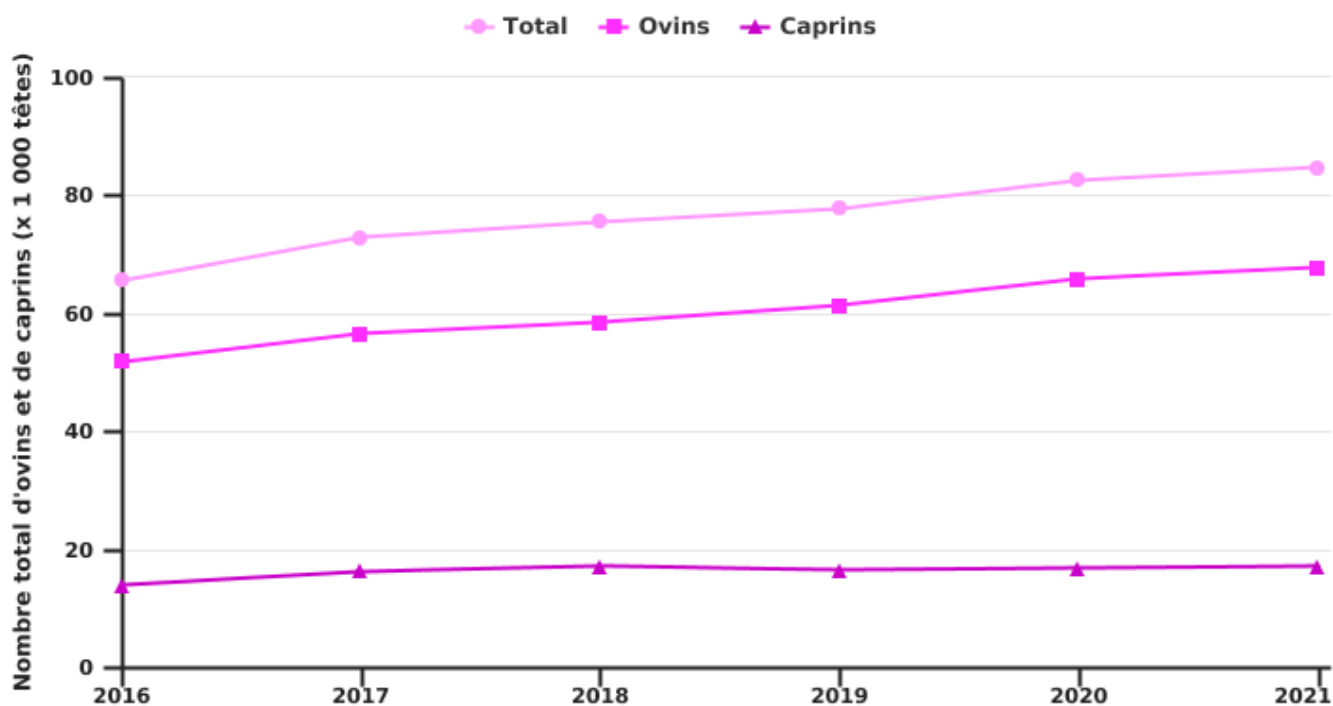
retrouve, par ailleurs, des élevages dont l'objectif est de valoriser au mieux les pâturages pauvres ou qui s'intègrent dans une démarche de conservation des races locales. La dernière catégorie reprend les quelques exploitations qui se sont tournées vers la production laitière ovine.

L'élevage caprin professionnel est moins présent en Wallonie et est orienté vers la production laitière, avec ou sans transformation. Les exploitations caprines wallonnes sont spécialisées en production fromagère (85 % des exploitations selon le Collège des Producteurs^[2]), contrairement à la Flandre davantage tournée vers la production laitière sans transformation. Les races laitières caprines rencontrées en Wallonie sont principalement la Saanen et l'Alpine.

[1] Les données relatives à cette fiche sont issues de l'Organisme payeur de Wallonie or les premières données disponibles datent de 2016 pour les ovins et caprins.

[2] Collège des producteurs : Organisme servant d'interface entre les Producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs des filières.

Evolution du cheptel ovin et caprin



EAW_Source : OPW – SPW ARNE

© ODW - 2022

Evolution du cheptel ovin et caprin

Les productions ovine et caprine étaient plus répandues autrefois. Elles permettaient de valoriser

des terres de moindre qualité. Compatibles avec une agriculture plus extensive, certaines races sont adaptées pour évoluer en milieux humides ou sur des pelouses pauvres. Avec le temps, ces terres marginales ont été améliorées ou abandonnées (boisées), avec pour conséquence une diminution du cheptel jusque dans les années 2015 où un réel soutien au secteur a été mis en place dans le cadre de la Politique Agricole Commune [PAC].

- La moitié des ovins et caprins est détenue dans des exploitations d'élevage bovins

Il y a une réelle complémentarité au pâturage entre les bovins et les ovins. En effet, la présence d'ovins permet de diminuer les zones de refus dans les prairies, et permet ainsi une meilleure utilisation des surfaces pâturées. Par conséquent, un peu plus de la moitié des ovins et caprins sont détenus dans des exploitations où se trouvent également des bovins.

- Un quart des ovins et caprins se retrouve dans des exploitations en mode de production biologique

Les ovins/caprins sont souvent associés aux productions de type extensif dont l'agriculture biologique fait partie. Effectivement, 30 % de ces animaux sont détenus dans des exploitations bénéficiant des aides octroyées à l'agriculture biologique, tandis que 10 % à peine des bovins sont dans ce cas. L'activité ovine/caprine reflète donc un mode de production davantage « bio », bien qu'en valeur absolue, il y a beaucoup plus de bovins en production biologique que d'ovins/caprins.

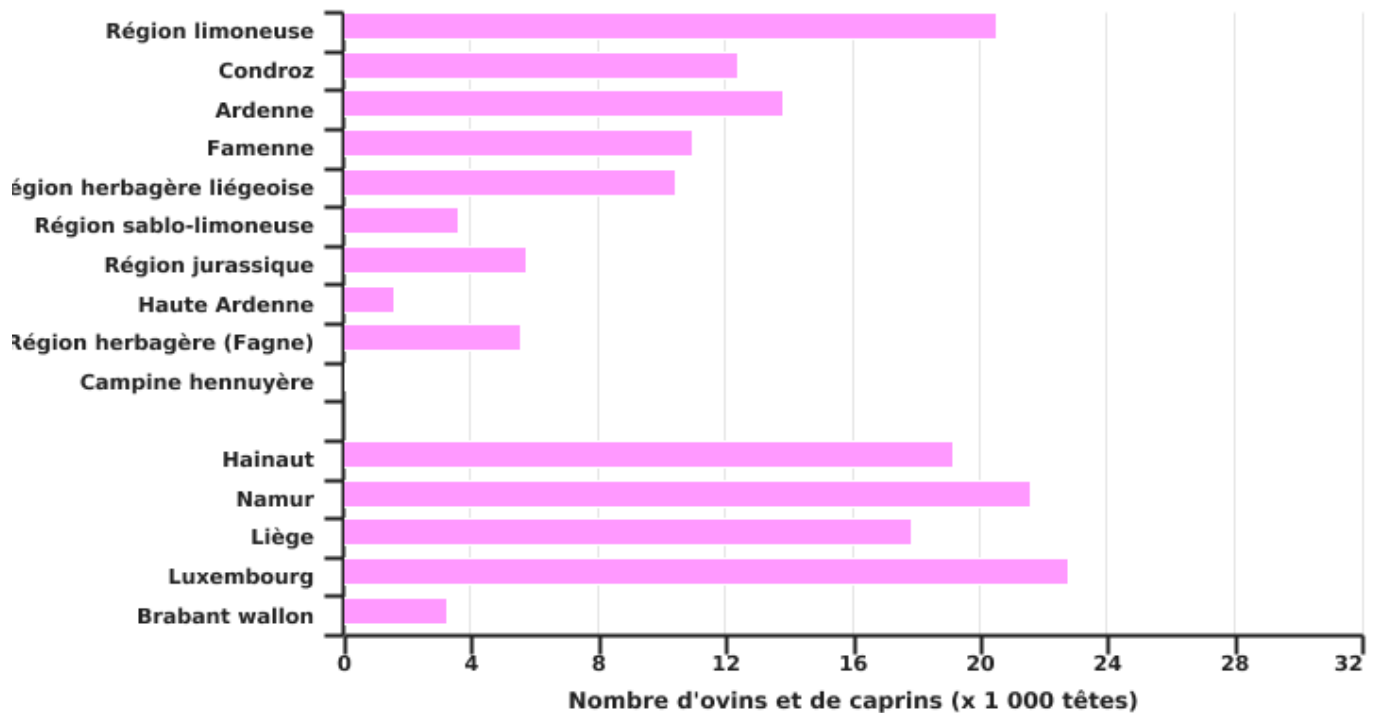
Par ailleurs, la préservation de races ovines locales menacées est reprise dans le volet agroenvironnemental du Programme wallon de Développement rural [PwDR]. L'élevage de ces animaux, souvent moins rentable car mené en mode extensif, fait donc l'objet d'un soutien public. Il s'agit du mouton Laitier belge, de l'Entre-Sambre-et-Meuse, du Mergelland, de l'Ardennais tacheté et de l'Ardennais roux. La conservation et le renforcement de la diversité de ces animaux représentent une importance économique mais aussi écologique et culturelle pour la Wallonie. En effet, ces races locales possèdent des potentialités uniques puisqu'elles sont adaptées à leur environnement. Leurs avantages sont multiples : maintien de la biodiversité et conservation, voire restauration de certains paysages. Leur pâturage permet également, selon la situation, de réduire le risque d'incendie et/ou de lutter contre les plantes invasives. De surcroît, elles constituent un véritable patrimoine génétique régional.

- Les ovins et les caprins se retrouvent dans l'ensemble de la Wallonie

En 2021, la région limoneuse est la **région agricole** où l'on trouve le plus grand nombre d'ovins/caprins (24 % du total wallon) suivi par l'Ardenne et le Condroz, avec respectivement un sixième de l'effectif chacune. La Haute Ardenne qui ne possède que 2 % de l'effectif wallon, a eu une augmentation de 93 % (+ 762 animaux) de son cheptel, de loin la plus importante, au cours des 5 dernières années. Elle est suivie par l'Ardenne avec une augmentation de 53 % (+ 4 792 animaux) au cours de la même période.

Au niveau provincial, en 2021, la moitié des ovins/caprins est présent dans les **provinces** de Luxembourg et de Namur, respectivement 27 % et 26 % du cheptel régional.

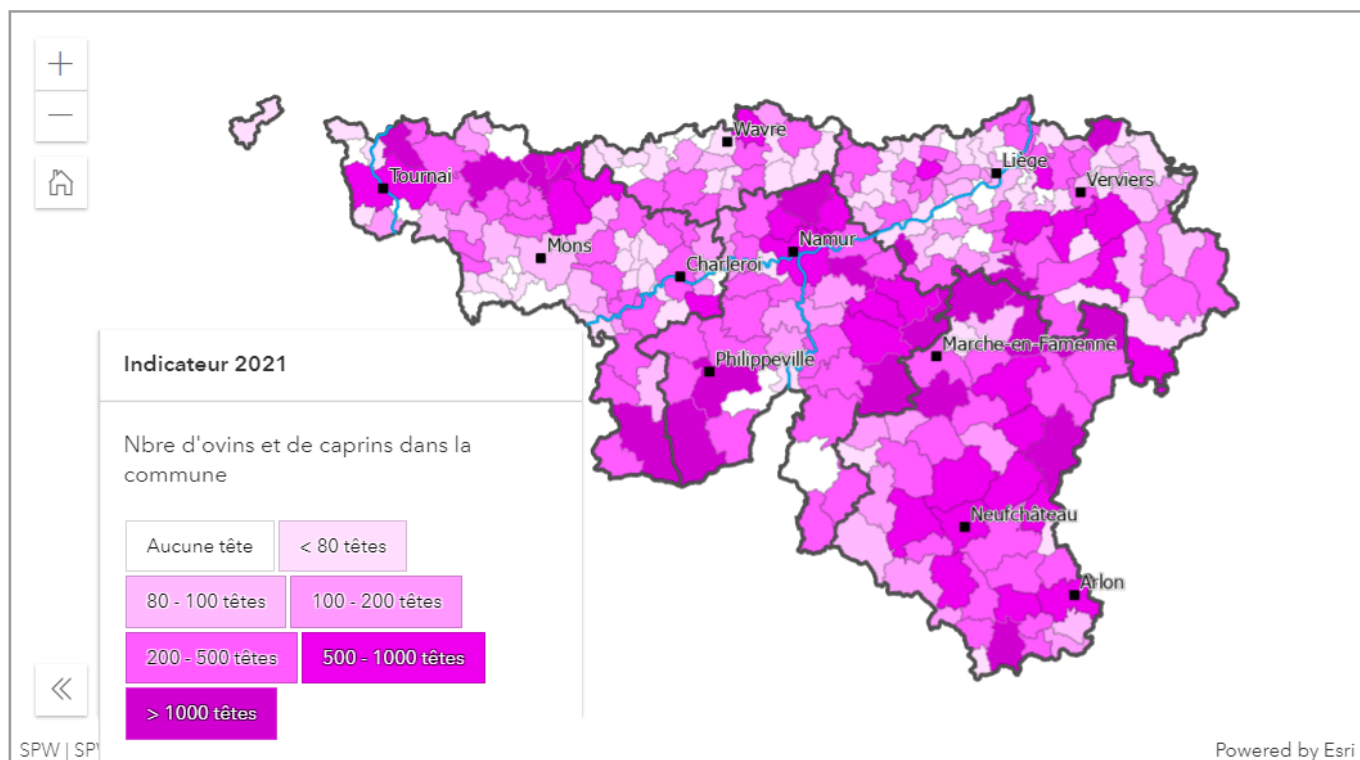
Répartition du cheptel ovin et caprin en 2021



EAW_Source : OPW – SPW ARNE

© ODW - 2022

Répartition du cheptel ovin et caprin par commune en 2021



EAW_Source : OPW – SPW ARNE

© ODW - 2022

Weitere Informationen ?

Source :

- Organisme Payeur de Wallonie, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

